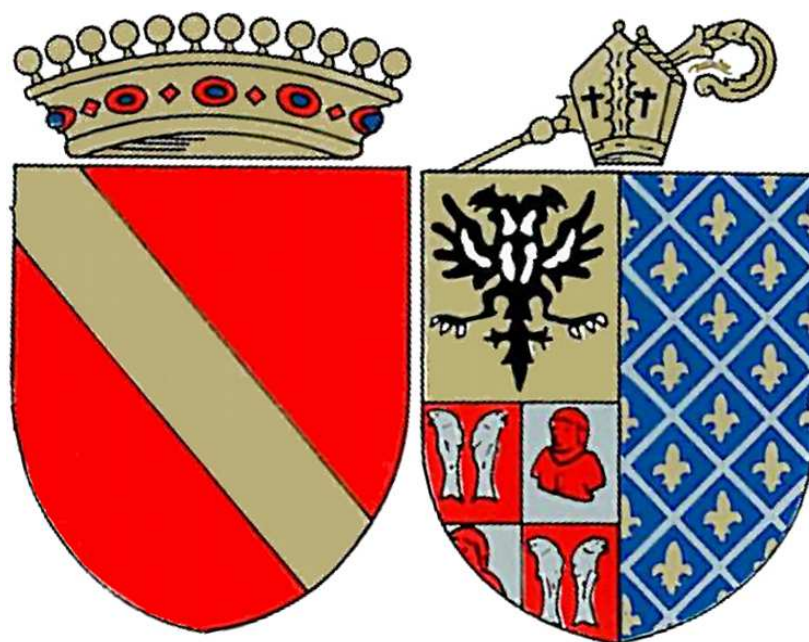


Commune de Boussu



PROGRAMME DE POLITIQUE GENERALE 2013-2018

Comme à chaque début de mandature, il est nécessaire de définir les grands axes et objectifs prioritaires que les partenaires de la majorité se fixent et se proposent de réaliser au cours des 6 années à venir (en souhaitant que tous y adhèrent).

C'est une démarche de gouvernance locale qui devrait nous permettre de planifier notre action et notre politique de gestion tout en l'inscrivant dans un souci d'évaluation continue.

Mais avant de développer cette stratégie, il convient, sans doute, de rappeler le contexte socio-économique qui est le nôtre et qui nous oblige souvent à modérer nos projets et à hiérarchiser nos priorités. Cette prudence nous amène inmanquablement à poursuivre une gestion parcimonieuse et rigoureuse des finances publiques, ce qui ne l'empêchera pas, toutefois, d'être comme par le passé, ambitieuse.

Plus que jamais, le citoyen sera au cœur de notre démarche avec la ferme volonté de lui faciliter la vie, mais aussi, en contrepartie, d'attendre de lui une implication et du respect vis à vis de la communauté.

1. Pour une commune attractive

Pour accroître son attractivité et son image, notre entité a besoin de s'identifier autour d'un projet commun, ambitieux mais réaliste, qui intègre une rénovation de l'espace public, une revitalisation de nos centres-villes, la préservation du cadre de vie, la mise en place d'une politique de développement durable, la gestion de la mobilité et de la sécurité, la mise en évidence de notre patrimoine, l'adhésion et la mobilisation autour d'un esprit convivial et festif ainsi que la bonne gestion des finances.

1.1 Les finances nécessitent :

- Une gestion parcimonieuse et rigoureuse nous permettant d'agir au mieux des intérêts du citoyen sans accentuer la fiscalité (comme c'est le cas depuis quelques années).
- La recherche permanente de subsides.
- Un comportement responsable de la population, ce qui contribuerait à diminuer significativement le coût des interventions communales.

1.2 Aménagement des lieux publics

- Réaménager les espaces publics existants.
- Créer et entretenir de nouveaux espaces de convivialité enchâssés de verdure et bien éclairés, avec des bancs publics et des poubelles en suffisance (ea. Parc Sainte-Louise, Saint-Henri, de Glattignies, du Château, rue de Binche, etc.).
- Mieux délimiter les espaces ainsi que les lieux de parking.
- Repenser les passages pour piétons.
- Poursuivre l'amélioration des illuminations et des décorations de fin d'année.
- Amplifier le projet d'une commune fleurie.
- Renforcer la signalétique pour mettre en valeur les commerces, les sites remarquables, les ronds-points, les entrées de l'entité, etc.

1.3 **Mobilité (pour une ville plus sûre)**

Notre commune, davantage que d'autres, n'est plus adaptée au trafic automobile de plus en plus dense qui sature les voies de transit, congestionne les centres urbains, crée de l'insécurité et nuit à la qualité de notre cadre de vie (voire de notre santé).

Nous proposons donc de:

- consulter la population au niveau des quartiers et en fonction des problèmes rencontrés ;
- organiser les États Généraux de la Mobilité pour dégager des perspectives et une ligne de conduite ;
- poursuivre la réflexion du Plan Intercommunal de Mobilité, en veillant notamment à finaliser le rond-point de la Route de Dour et la prolongation de l'axiale boraine ;
- développer davantage la mobilité douce ;
- revoir les règles de stationnement des véhicules aux endroits les plus fréquentés ;
- augmenter l'offre de stationnement et valoriser certains parkings ;
- privilégier les transports publics (TEC, SNCB) ;
- investir le bâtiment de la gare (accueil des navetteurs) ;
- organiser la limitation de vitesse pour la traversée de l'entité ;
- repenser le sens de la circulation intra-muros.

1.4 **La Sécurité et la Prévention**

1.4.1 **Routière**

Chaque année, nous avons à déplorer de nombreux accidents de la route : des personnes meurent ou gardent des séquelles importantes toute leur vie.

Nous devons tout mettre en œuvre pour réduire ces risques.

Nous proposons notamment de :

- Renforcer la protection des usagers faibles. Des mesures seront envisagées afin de réduire la vitesse des véhicules à moteur.
- Placer des ralentisseurs aux endroits sensibles : chicanes, bacs à fleurs, îlots ou barrières de sécurité, marquages et éclairages des passages pour piétons.
- Poursuivre le placement en zones critiques de panneaux, radars préventifs et répressifs, totems, potelets, etc.
- Limiter la circulation des camions.

1.4.2 Citoyenne

Tout citoyen devrait pouvoir se sentir en sécurité à n'importe quel endroit où il se trouve. La réforme des polices a augmenté le coût à charge des communes sans nécessairement répondre à l'attente d'une présence policière plus importante.

Notre espoir réside donc dans une police de proximité, celle à qui on demande d'être à l'écoute des citoyens sans pour autant négliger l'aspect répressif de sa mission.

Pour lutter contre le sentiment d'insécurité, ressenti par bon nombre d'habitants, nous comptons beaucoup sur la disponibilité des gardiens de la paix mais aussi des éducateurs de rue, compléments fort appréciés par la police.

Il faut également veiller à la qualité de l'éclairage public.

La lutte contre les incivilités et les actes de vandalisme doit s'intensifier malgré le sentiment d'impunité qui subsiste (graffitis, tapage, dépôts sauvages de déchets, détériorations diverses, etc.). La poursuite des campagnes d'information et de sensibilisation avec l'aide de la police doit encore s'accroître.

1.5 Une commune propre

C'est notre vœu à tous !

Malgré les efforts consentis en personnel (« W.net », saisonniers,...), en matériel performant (balayeuse, hydro-cureuse, glouton, etc.), les résultats acquis sont hélas de courte durée. En cause, les incivilités, le manque d'éducation, l'inconscience, le laxisme de certains habitants.

Ensemble, nous devons relever le défi.

Des pistes :

- Conscientiser les citoyens au respect de leur environnement et les amener au sentiment de fierté et de satisfaction de vivre dans une commune propre où la vie est plus agréable.
- Expliquer la menace que les déchets font peser sur la planète.
- Renforcer la politique de prévention et de sensibilisation (en interne, via HYGEA, etc.).
- Réaliser un inventaire précis des situations critiques afin d'y apporter les améliorations nécessaires.
- Si possible, renforcer les équipes de nettoyage (art 60?).
- Mener des actions visant la réduction des déchets.

- Réévaluer le système de distribution des sacs.
- Continuer les campagnes entreprises dans les écoles.
- Aider et soutenir la formation du compostage (octroi d'une prime à l'achat d'un composteur), développer des sites de compostage de quartier.
- Agrandir la capacité du parc à containers.
- Renforcer la présence et l'action des gardiens de la paix pour prévenir et sanctionner les comportements négatifs en la matière.
- Responsabiliser les organisateurs de manifestations qui se déroulent sur la voie publique (Associations-Marchands ambulants).
- Installer des poubelles supplémentaires (bien que souvent volées ou détruites).
- Poursuivre les opérations « Quartiers propres ».
- Envisager la possibilité d'enterrer les bulles à verre et autres conteneurs (hygiène, esthétique, etc.).

1.6 **Travaux publics**

Les travaux publics bien pensés et bien réalisés agrémentent, de manière significative, notre cadre de vie. Ils sont souvent une source de mieux-vivre et de satisfaction(s).

Nous allons donc, en fonction de nos moyens :

- Réaliser un inventaire des voiries afin de mieux planifier leur entretien.
- Poursuivre la réfection de nos routes.
- Aménager des trottoirs assurant la sécurité des piétons.
- Retracer des passages pour piétons très visibles aux endroits stratégiques.
- Réaménager les centres de notre entité.
- Réhabiliter certains logements.
- Poursuivre l'entretien et la modernisation des écoles.
- Poursuivre l'assainissement des friches industrielles (Vedette, Marais, etc.).
- Finaliser l'implantation d'un espace de jeux et de sports à l'Alliance.
- Poursuivre la lutte contre les inondations.
- Poursuivre la réfection du réseau d'égouttage.
- Gérer les parcs et les espaces verts
- Compléter notre matériel d'intervention.

1.7 Multiplier les événements

Privilégier les activités qui mettent de l'animation, qu'elles soient festives, sportives ou culturelles, et qui font le lien entre le patrimoine, les loisirs et l'activité commerciale tout en renforçant les synergies (folklore, kermesses, 21 juillet, marché de Noël, marché aux fleurs, communes fleuries, etc.).

1.8 Le Patrimoine

Notre entité dispose d'un patrimoine exceptionnel : le Château de Boussu, la Chapelle des Seigneurs, les Maisons communales, le Kiosque, Le Pavillon et la Maison du Home Guérin, la Justice de Paix, le Calvaire, le Site du Grand-Hornu, la Vallée du Hanneton, etc.

Ces témoignages de l'histoire locale donnent un caractère particulier à notre cité et méritent toute notre attention dans un souci de conservation du passé, mais aussi celui de préserver notre identité, de renforcer l'attractivité et l'aspect socio-économique de notre commune.

Il nous appartient donc de restaurer, voire de rénover les bâtiments, les sites ou les édifices remarquables, en fonction des subsides sollicités et de nos propres finances. Dans cette optique, nous nous efforcerons également de valoriser les quartiers proches de ces lieux.

1.9 Tourisme

Notre Patrimoine, qui suscite l'attrait et la curiosité, doit nous permettre de développer une activité touristique réelle qui peut nous faire connaître et, pourquoi pas, générer des recettes. Nous souhaitons donc créer une structure publique capable de dynamiser des activités à ce sujet et de rechercher des partenariats possibles avec d'autres communes avoisinantes.

1.10 Développement économique

Il est impératif de :

- Poursuivre les relations étroites avec tous les acteurs économiques (e.a. « Synergie » et l'IDEA) qui soutiennent le développement de nos entreprises.
- Repenser de manière moins restrictive les prescriptions de la zone d'activité économique « Les Miniaux ».

- Renforcer la communication entre l'IDEA, les autorités communales et les investisseurs potentiels lors de tout projet d'implantation.
- Soutenir les acteurs du développement local (artisans, agriculteurs, PME, etc.).
- Soutenir la création d'entreprises (entre autres d'économie sociale) via notamment la mise en place d'un espace « coworking » (couveuse d'entreprises) et l'organisation de rencontres à caractère économique.

2. Environnement et Développement durable

Outre notre patrimoine historique, nous disposons également d'un patrimoine naturel intéressant qui ne demande qu'à être mis en valeur (protection-entretien-développement) avec le souci de préserver l'environnement et la biodiversité.

La commune doit relever le défi de la mise en place d'une politique du développement durable de ces sites, en intégrant le processus développé dans l'Agenda 21.

2.1 Nous voulons donc, notamment à travers la commission Cadre de vie et Développement durable :

- Mettre en place une stratégie de développement de la nature avec l'aide de praticiens aguerris: agriculteurs, apiculteurs, chasseurs, environnementalistes, jardiniers, etc.
- Initier un programme d'activités concrètes et de sensibilisation, notamment en installant un rucher dans la Vallée du Hanneton.
- Poursuivre et accentuer le Plan Maya.
- Créer des zones « refuge » protégées qui permettent à la faune et la flore de s'y développer.
- Continuer à embellir notre commune par la création d'espaces verts, aménager et entretenir des coins de verdure, des lieux fleuris un peu partout dans l'entité (St-Henri, St-Louise, Rue de Binche, etc.).
- Remplacer l'utilisation des pesticides par des formules alternatives (tonte tardive, désherbage thermique ou mécanique).
- Mettre en œuvre un Plan Transversal d'Actions en faveur du développement durable (sensibiliser et impliquer la population).
- Développer un ou plusieurs projets de potagers collectifs (promouvoir les techniques de culture respectueuses de la nature et du consommateur).

2.2 Énergie

Poursuivre les économies d'énergie initiées dans les bâtiments communaux (déjà -20% actuellement).

Consommation réduite d'énergie = factures réduites + lutte contre le réchauffement climatique.

- Continuer à améliorer la performance énergétique de nos bâtiments.
- Maîtriser le recours à l'éclairage public à certaines périodes de l'année.

- Sensibiliser le personnel à une meilleure gestion de l'énergie dans les locaux communaux.
- Attirer l'attention des citoyens sur les aides octroyées par les différents pouvoirs permettant de rénover leur habitation et en réduire les coûts énergétiques.
- Projet réseau chaleur (biomasse-géothermie).
- Tendre vers la construction de maisons à basse énergie et de maisons passives.
- Mettre en place les moyens nécessaires pour économiser l'énergie dans les habitations de la régie communale.

2.3 **Logement**

L'accès à un logement de qualité à un prix raisonnable pour un nombre important de citoyens est, bien sûr, notre objectif. Mais, malgré nos efforts, il reste difficilement réalisable. Cependant, notre commune a souvent montré l'exemple dans ce domaine (anciennes maisons de cité réhabilitées ; construction, rénovation de logements, notamment via la régie foncière - BHP Logements). Nous souhaitons persévérer dans cette voie.

Il faudra cependant :

- Au niveau de BHP Logements, insister afin de réduire les délais de remise en état et d'attribution de logements vides.
- Mettre l'accent sur l'amélioration des bâtis existants en veillant à maîtriser le coût énergétique.
- Encourager la réhabilitation de logements inoccupés.
- Réaffirmer le rôle de la régie foncière (la rendre autonome?).
- Continuer à identifier et à combattre les logements insalubres et la pratique des boîtes-aux-lettres abusives (refuser les permis de location dans ce type de logements).
- Insister auprès des promoteurs immobiliers afin qu'ils intègrent du logement moyen dans leurs projets de construction.
- Innover dans la construction de logements modulaires et modulables.
- Créer de nouveaux logements d'urgence et de transit.

2.4 Aménagement du Territoire

L'objectif premier sera l'utilisation rationnelle de l'espace et des ressources.

Pour ce faire, il faudra :

- Réactualiser le PCA du territoire communal, y compris le développement des zones à bâtir.
- Rénover les centres urbains afin de les rendre plus attractifs.
- Densifier, dans un souci d'utilisation parcimonieuse de l'espace, les centres de l'entité (plus l'habitat est dense, plus l'offre de services peut être organisée de manière rationnelle).
- Continuer à assainir les sites désaffectés et les immeubles abandonnés.
- Aménager des espaces verts.
- Veiller à diffuser une large information auprès du public, tant en ce qui concerne les procédures à suivre que les règlements à appliquer (Vade-Mecum).
- Si possible, simplifier les démarches à effectuer et les procédures à respecter.
- Favoriser la concertation entre les différents acteurs communaux traitant de l'aménagement.

2.5 Santé – Famille

La promotion de la santé est l'affaire de tous : chacun doit en tenir compte et assumer une part active là où il peut jouer un rôle déterminant. En cette matière, la commune peut principalement mettre en place des politiques de prévention, voire de promotion, afin de permettre et de favoriser une alimentation de qualité, un environnement sain, la pratique d'activités physiques et l'accès à des services sociaux de proximité.

L'échevinat de la santé veillera à :

- Renforcer les partenariats et faire appel à des professionnels locaux.
- Diffuser les campagnes de promotion de la santé initiées par les partenaires publics (ea. l'Observatoire de la Santé du Hainaut).
- Inscrire ce souci dans les actions du Plan de Cohésion Sociale (PCS)
- Faciliter l'accès aux informations en matière de santé et faciliter le recours à des services existants.
- Promouvoir une alimentation saine notamment par la promotion des productions locales (consommation de produits locaux frais et de saison).
- Mettre en place des activités utiles et valorisantes de resocialisation.

3. Pour une commune citoyenne et participative :

3.1 Citoyenneté - Gouvernance – Démocratie participative

Nous plaidons pour une gestion communale moderne qui :

- Sollicite la participation des citoyens à la vie politique, sociale, économique et culturelle.
- Diffuse une information claire sur les orientations choisies (Site web, Bulletin Communal, etc.).
- Continue à appliquer la transparence dans la gestion des dossiers.
- Établit un véritable contrat de confiance avec le public.
- Facilite le débat politique et social constructif (Maison citoyenne, mise à disposition d'une salle).

Dès lors, il faut :

- Renforcer la dynamique des comités de quartier.
- Mettre en place des activités (rencontres) qui renforcent le lien social et organisent l'intergénérationnel (Jeunes et Aînés).
- Intégrer le citoyen dans les instances consultatives (Culture, Sports, Santé, Environnement, Développement économique, Famille, Enfance, travaux, etc.).
- Maintenir les activités organisées dans le cadre du devoir de mémoire en collaboration avec l'Amicale des Groupements Patriotiques.
- Organiser l'accueil des nouveaux habitants (contact - brochure à prévoir).

3.2 Administration

Nous voulons conserver un service au public de qualité afin de :

- Rapprocher davantage encore les citoyens de l'administration.
- Répondre aux attentes de la population.
- Préserver la convivialité et développer les services par le site internet (actualisation du contenu et augmentation de l'offre de services en ligne).
- Installer un panneau d'affichage électronique sur l'entité permettant de communiquer les informations sur les événements organisés sur l'entité.

4. Pour une commune dynamique et conviviale

4.1 La Culture

Nous avons déjà beaucoup investi au profit de la Culture (Centre Culturel, Bibliothèque communale, ateliers divers,...) tant en locaux qu'en budget, matériel et personnel.

Nous continuerons à :

- Aménager des locaux et des infrastructures ;
- proposer un matériel de qualité ;
- diversifier les activités et les animations ;
- accroître les ateliers créatifs (danse, théâtre, dessin, écriture, cinéma, etc.) ;
- garantir un accès à faible coût aux activités organisées par le Centre Culturel, surtout pour certaines catégories de personnes ;
- organiser des concours artistiques inter-scolaires,
- développer le projet d'ouverture d'un musée communal ;
- mettre nos artistes locaux en évidence ;
- encourager l'esprit de fête (culturelle) et accentuer le sentiment de fierté autour du patrimoine local.

4.2 L'Enseignement :

L'instruction et l'éducation resteront plus que jamais une priorité pour notre commune. Notre enseignement doit amener le plus grand nombre d'élèves au seuil de la réussite, par des pratiques pédagogiques adaptées, respectueuses des rythmes d'apprentissage des enfants (différenciation) et par une diversité des activités organisées et des méthodes appliquées.

Il est donc nécessaire d'assurer un encadrement digne de notre politique :

- Donner aux enseignants les moyens indispensables à la bonne exécution de leur mission ;
- poursuivre la rénovation des infrastructures scolaires ;
- finaliser la construction d'un nouveau site scolaire ;
- multiplier les projets éducatifs (alimentation, devoir de mémoire, loisirs actifs, « Après 4 heures du sport », tri des déchets, etc.).
- assurer un accompagnement efficace de tous les élèves ;
- poursuivre et valoriser la formation informatique (cyber-classes) ;

- l'apprentissage d'une deuxième langue (néerlandais ou anglais) restera une de nos principales préoccupations ;
- lutter contre la violence à l'école.

4.3 **Accueil Extrascolaire**

Depuis une douzaine d'années, un service d'accueil extrascolaire de qualité est offert aux familles. Le soutien financier est de plus en plus conséquent. En fonction des besoins définis par la commune, il conviendra d'évaluer l'effort consenti afin de pouvoir y répondre avec un maximum de pertinence.

Nous proposons :

- de répondre aux nouveaux besoins rencontrés par les familles (monoparentales, parents qui travaillent,...) en renforçant l'ancrage communal de l'accueil ;
- de proposer un accueil éducatif de qualité : développement culturel, intégration sociale, épanouissement individuel, apprentissage de la citoyenneté ;
- de diffuser largement les offres d'activités organisées pendant les vacances ;
- d'améliorer sans cesse la qualité de l'encadrement et de proposer des formations aux personnes qui assurent l'accueil ;
- d'impliquer les partenaires sportifs et culturels dans les activités proposées.

4.4 **Jeunesse**

Les jeunes réclament une attention particulière. Il s'agira, pour nous, d'avoir une vision à long terme et de jouer un rôle essentiel de prévention (délinquance, toxicomanie, violence, maltraitance, décrochage familial et scolaire, etc.). Une véritable politique de la jeunesse doit être développée, idéalement en concertation avec les familles et en collaboration avec l'associatif.

Pour ce faire, quelques pistes sont proposées :

- Multiplier les lieux de rencontre pour les jeunes et réunir progressivement les conditions permettant la création d' « espaces jeunes ».
- Mettre en place une cellule d'aide aux jeunes en difficulté scolaire, familiale ou professionnelle.
- Mettre en place un Conseil Consultatif de la Jeunesse avec compétence d'avis. L'objectif étant l'apprentissage à la démocratie par l'éducation à la citoyenneté et l'implication dans la vie communale.

- Essayer d'insérer ces jeunes dans des mouvements et des associations pour jeunes (institutions publiques et associatives, ADEPS, Clubs,...).
- Organiser des échanges culturels, sportifs, linguistiques (voyages découvertes, musique, artisanat, jumelages, etc.).
- Multiplier les partenariats avec les mouvements de jeunesse et les Maisons de Jeunes. Les associer aux différentes activités : citoyennes, sportives, culturelles, folkloriques et festives.
- Impliquer davantage les éducateurs de rue, le service de Prévention, le PCS pour aller à la rencontre des jeunes.
- Développer des aires de jeux et de détente (Agoraspace, petits parcs, etc.).

4.5 **Aînés**

Aujourd'hui, les progrès de la médecine et une réelle politique sociale du 3e âge ont permis un allongement considérable de l'espérance de vie. Il en va de notre responsabilité d'aider nos aînés à rester actifs, à vivre mieux, heureux et en bonne santé.

Nous proposons donc :

- De faire un état des lieux de ce qui existe en leur faveur (public ou privé) pour identifier et combler les manques éventuels.
- De mieux informer les aînés sur les activités organisées à leur intention, les démarches à suivre pour obtenir les aides souhaitées et les orienter vers les services compétents.
- Redynamiser le Conseil Consultatif Communal des Aînés pour mieux identifier leurs attentes, leurs besoins, leurs priorités.
- Poursuivre les rencontres intergénérationnelles.
- Penser à construire une résidence seniors et/ou une résidence-services.
- Envisager, par l'intermédiaire des CPAS, des services de dépannage et de petits travaux à domicile.
- Associer le senior à des initiatives de type « compagnonnage » qui valorisent ses compétences et rompent son éventuel isolement.
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (ou handicapées) par le biais des chèques services et autres formes d'accompagnement.

4.6 **Sport**

Boussu (et Hornu) dispose d'infrastructures sportives de qualité. Pour gérer efficacement ces installations et répondre aux attentes des sportifs, il faudra poursuivre l'état des lieux et essayer de répondre aux besoins.

Un plan pluriannuel d'investissements devrait aussi être élaboré pour permettre et garantir la bonne maintenance des sites.

Nos priorités :

- Continuer l'amélioration énergétique des bâtiments.
- Poursuivre l'entretien ou la rénovation des salles qui en ont besoin.
- Envisager l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments sportifs.
- Accentuer la recherche de subventions régionales.
- Explorer les diverses possibilités de partenariat.
- Préserver le soutien logistique aux clubs locaux.
- Développer davantage les partenariats avec l'ADEPS.
- Assurer l'offre d'un large panel d'activités sportives aux écoles.
- Poursuivre le développement des stages multisports.
- Proposer davantage d'activités sportives aux seniors.
- Développer la mise en place des abonnements sportifs et des chèques-sport à coût réduit (natation-jogging-fitness-etc.).
- Encourager le sport de rue et les rencontres de quartier.
- Rendre la pratique sportive saine et accessible au plus grand nombre.
- Reconnaître le rôle social des clubs sportifs (jeunes issus de milieux défavorisés e.a.) et soutenir prioritairement les clubs qui s'assignent cet objectif.
- Continuer à négocier des places gratuites pour les rencontres organisées par des clubs professionnels (pour jeunes et personnes défavorisées).
- Mise en conformité et optimisation de la piscine communale.
- Exploiter au mieux le Conseil Consultatif des Sports ayant pour objet de donner un avis et faire des propositions en matière de politique sportive communale, d'une part, et de servir de relais pour les actions proposées par l'échevinat des Sports, d'autre part.
- Poursuivre l'organisation d'événements sportifs sur l'entité et/ou soutenir les organisateurs.

- Poursuivre la diffusion d'informations par le biais de nos outils de communication.
- Repenser le système de subventionnement afin de le rendre plus pertinent et plus efficace.

4.7 **Communication**

La communication vise à valoriser la commune tant auprès de ses habitants (donner le sentiment partagé d'appartenance à la même collectivité) qu'à l'extérieur. Les actions de communication participent à l'élaboration de l'image de la commune ; elles doivent s'articuler autour des concepts « faire connaître » et « faire vivre » l'entité.

Des actions :

- Confirmer une fonction et donc un service de communication (équipe) au sein de l'Administration communale.
- Déterminer les axes forts de l'image de la commune.
- Augmenter les outils de communication, en créer de nouveaux (logo, montage vidéo, affichage électronique, dépliant, etc.).
- Veiller à préserver la qualité du Bulletin Communal.
- Diffuser « en toutes boîtes » des informations ciblées sur une problématique particulière (travaux, événements, quartiers, etc.).
- Organiser des rencontres citoyennes (mandataires, population) par thèmes et par quartiers.
- Organiser des contacts avec la presse.
- Envisager la communication interne qui s'adresse au personnel communal.
- Communiquer sur des actions ciblées comme la propreté, l'entretien des parcs, la signalisation.

5. Pour une commune solidaire

5.1 L'Action sociale

Nous vivons dans une région en proie à de nombreuses difficultés, une région où le chômage accentue une crise aiguë qui, au final, conduit à la précarité de bon nombre de citoyens et perturbe fondamentalement leur mode de vie. Notre commune n'échappe pas à ce constat. Pour lutter contre l'exclusion, la commune, via le Plan de cohésion Sociale et le CPAS, doit impulser une politique qui permet à chacun de vivre décemment. Une volonté d'aider ceux qui sont réellement dans le besoin doit mobiliser chacun de nous car nous sommes tous concernés.

Des actions envisagées :

- Lutter contre le surendettement (médiateur de dette au sein du CPAS, organisation de la prévention de l'endettement par une information claire).
- Améliorer la formation des minimexés.
- Continuer à favoriser l'insertion des minimexés et à activer un maximum de personnes via l'article 60.
- Envisager un service médical d'urgence pour les sans-abris (service de garde sociale).
- Prévoir la mise en place de structures de concertation sur la pauvreté.
- Aller à la rencontre des personnes qui échappent aux services sociaux par crainte, par amour-propre ou par méconnaissance (détecter les situations de détresse).
- Poursuivre les cours d'alphabétisation.
- Maintenir le service du taxi social.
- Encourager les actions de solidarité locale.
- Faire appel au bénévolat au profit des personnes isolées et âgées.
- Continuer à développer les actions du PCS en faveur des personnes fragilisées.
- Développer, par l'intermédiaire du CPAS, des services de dépannage.
- Envisager l'association de plusieurs communes pour concrétiser un service aux meilleures conditions (logements d'urgence).
- Poursuivre la collaboration entre les partenaires sociaux locaux (CPAS, St-Vincent de Paul, Croix-Rouge, etc.).
- Finaliser le projet d'épicerie sociale et envisager la collecte de produits alimentaires auprès des commerces de l'entité.

5.2 Emploi

Si la commune est heureusement pourvoyeuse d'un certain nombre d'emplois, ce n'est cependant pas sa mission essentielle. Elle reste néanmoins un partenaire précieux et efficace car elle se doit d'intensifier les initiatives de formation, les projets d'insertion socio-professionnelle ainsi que la diffusion d'informations à l'intention des demandeurs d'emplois (et des employeurs).

Dans cette optique, nous nous efforcerons:

- A soutenir la collaboration avec les réseaux d'économie sociale.
- A soutenir les indépendants et les PME qui sont des créateurs d'emplois.
- A insister auprès de l'IDEA pour assouplir les conditions d'accès sur la zone des Miniaux (zoning).
- A soutenir les missions de l'ALE.
- A favoriser la circulation de l'information concernant les offres d'emplois.
- A soutenir les initiatives qui favorisent l'esprit d'entreprendre.
- A renforcer le partenariat avec le FOREM (organiser une permanence à Boussu ?).
- A rester proche au concept « Synergie » (+/- 70 PME).

En tant qu'employeur, nous continuerons:

- A stabiliser les emplois créés.
- A améliorer les conditions de travail.
- A développer les formations continuées.
- A valoriser les fonctions.
- A poursuivre l'aménagement du temps de travail.

Voilà brossé à grands traits un programme de politique générale pour les six années à venir et même au delà. Il s'inscrit dans la cohérence et dans la continuité.

Il est lucide mais, sous certains aspects, ambitieux, raisonnable même si, parfois, il touche à l'inaccessible.

En fait, il est tout simplement réaliste mais avec des accents généreux, des envolées mesurées quand ce n'est des perspectives qui s'inscrivent dans le temps et le défient.

Il est tout simplement l'expression d'une volonté politique qui prend sa source dans l'amour qu'une majorité porte à sa commune et qui ne demande qu'à être partagé par l'ensemble des responsables politiques choisis par les citoyens.